COMMISSION MOTO - REUNION DU MERCREDI 20 JUIN 2007

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Cab de l'Echevin de la Mobilité	François Dewez	Tél : 02/279.45.11 Mail : francois.dewez@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme- Cellule Mobilité	Marianne Dandoy	Tél : 02/279.31.81 Mail : marianne.dandoy@brucity.be
	Géraldine Hubrecht	Tél : 02/279.31.84 Mail : geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Adam Omelko	Tél : 02/279.29.97 Mail : adam.omelko@brucity.be
Ville de Bruxelles Travaux de Voirie	Anne-Marie Van Den Houte	Tél : 02/279.60.54 Mail : anne-marie.vandenhoute@brucity.be
Police Bruxelles-Ixelles	Christian Wouters	Tél : 02/279.83.31 Fax : 02/279.83.09
IBSR	Benoît Dupriez	Tél : 02/244.15.07 Mail : benoit.dupriez@ibsr.be
ASBL Fedemot	Benoît Matthys	Tél : 0475/704.504 Mail : bruxelles@fedemot.be
ASBL ADDRM	Steve Coeymans	Tél : 0475/82.26.21 Mail : addrm@skynet.be

Excusés :

Région-AED Direction des Déplacements	Grégory Moors	Tél : 0497/79.18.95/ 02/204.19.31 Mail : gmoors@mrbc.irisnet.be
	Chantal Roland	Tél : 02/204.19.24 Mail : croland@mrbc.irisnet.be
MAG		Tél : 03/888.41.63 Mail : pers@mag.be communicatie@mag.be

Introduction

- Présentation d'un nouveau membre de la commission moto : Monsieur Coeymans, président de la fédération motocycliste de Belgique (FMB) et coordinateur de l'asbl Association pour la défense du deux-roues motorisé (ADDRM).

Approbation du précédent pv : le pv du 26.04.2007 est approuvé.

Monsieur Matthys précise que Monsieur Bourgeois qui ne travaille plus chez Fedemot souhaite recevoir les ordres du jour, les invitations et les compte-rendus des réunions.
Monsieur Dewez précise que toute personne intéressée à participer à la commission moto peut le faire même si elle ne fait pas partie d'une association spécifique.

Charte

Depuis la création de la commission moto il était question que la Ville élabore une charte afin de tenir compte des usagers des deux-roues motorisés dans les projets de mobilité.
Plusieurs types de chartes existent, chacune étant rattachée à une association (Fedemot, Mag, ADDRM,…).
La Ville propose d'élaborer une charte propre incluant l'ensemble des associations des deux-roues motorisées. Le document est remis en séance.

En signant cette charte, la Ville s'engage à :
- tenir compte de la sécurité des usagers de deux-roues motorisés et de leurs besoins spécifiques lors de réalisations d'infrastructures routières et d'aménagements d'espaces publics, tout en tenant compte des autres usagers de la voirie
- prendre en compte une série d'éléments lors de rénovations ou de nouveaux aménagements (cf. charte)
- être à l'écoute de toute proposition ou demande de précision par le biais de la Commission Moto.

La Ville a choisi de ne se lier à aucune association en particulier et s'adresse ainsi à tous les usagers d'un véhicule deux-roues motorisés, sans distinction du lieu d'origine.

L'ADDMR regrette que la Ville ne signe pas sa charte, comme d'autres communes l'ont fait.

Monsieur Dewez précise que la charte de la Ville s'inspire des chartes de Fedemot, du MAG et de l'ADDRM et répète que la Ville ne souhaite pas signer toutes les chartes proposées par les diverses associations mais de n'en signer qu'une seule.

La spécificité de la charte de la Ville de Bruxelles est l'engagement d'être à l'écoute des motocyclistes par le biais de la commission moto, qui n'existe pas dans les autres communes.

Stationnement en voirie

1) Emplacements existants

Le département Travaux de Voirie, par le biais de la police, a transmis une liste reprenant les endroits où une signalisation « deux roues » est actuellement en place. Cela concerne une douzaine d'endroits dans le Pentagone.
Il y a lieu :
1. de vérifier cette liste sur place, de procéder à un état des lieux (nombre d'emplacements, type de marquage actuel,….) → ***Ville de Bxl + association motocycliste si nécessaire***
2. de vérifier si ces emplacements sont réellement utilisés → ***police + contrôleurs des horodateurs***
3. de décider si on maintient du stationnement mixte vélos-moto (deux roues) ou du stationnement spécifique pour les motos ou pour les vélos → ***Ville de Bxl***

4. d'apporter les aménagements nécessaires : panneau adéquat, marquage au sol, potelets, arceau (à moyen terme) → ***Ville de Bxl (Travaux de Voirie)***

Aménagement de l'emplacement réservé aux motos

Comme discuté lors des précédentes réunions, le choix se porte sur des emplacements motos distincts des emplacements vélos.
Les emplacements motos seraient pourvus d'une double barre. La barre la plus basse serait d'une hauteur permettant aux motos et aux cyclomoteurs d'y stationner sans que leur cadenas ne touche le sol. La seconde barre aurait pour but d'améliorer la visibilité du mobilier auprès des piétons.
Ce mobilier peut être agrémenté de bacs à fleurs, de poubelles,…
Le système de fixation dans le sol doit être solide.
Fedemot présente l'aménagement proposé à Durbuy : barre fixe horizontale soutenue par des potelets + panneaux d'information indiquant les divers endroits où les motocyclistes peuvent stationner.

Afin de pouvoir lancer un marché, la Ville souhaite avoir les données techniques (hauteur de la barre, diamètre,…).
→ ***Fedemot prend contact avec d'autres villes afin de proposer un modèle efficace***
→ ***l'ADDRM prend contact avec la Fédération française***
→ ***sur base des propositions des associations, la Ville lancera un marché***
→ ***un premier arceau sera placé à titre pilote boulevard Anspach***

L'ADDRM indique que la commune d'Auderghem va installer début 2008 des modules couverts et éclairés avec armoire de rangement permettant au motard d'y ranger casque, veste,…. Chaque module permet à deux motards de stationner en sécurité. Ce type de mobilier peut être installé gratuitement par Decaux ou Clear Channel qui le rentabilise par la publicité.

Concernant le panneau de signalisation, il y a lieu de modifier les panneaux existants par le nouveau panneau E9a + logo motos. Quid des cyclomoteurs ?
Un logo moto peut également être mis au sol.
Il y a lieu de prendre contact avec la Région afin d'uniformiser les aménagements et la signalisation.

Les emplacements motos seront également aménagés avec des potelets + bande réfléchissante afin d'éviter le stationnement illégal des voitures. L'espacement entre potelet est fixé à 3m.
Des lignes blanches délimitant la zone de stationnement peut également être ajoutée.

Monsieur Dewez propose qu'on aménage dès que possible **les emplacements situés boulevard Anspach, comme aménagement pilote.** →***Département Travaux de Voirie***

Quelques questions/remarques :
- quid du stationnement moto en zones payantes ?
- quid du stationnement moto en zone bleue ?
- une signalisation/marquage spécifique moto existe, quid pour les cyclomoteurs, les vélos ?
- quid de la verbalisation ?

→ ***La Ville, la police et l'IBSR vérifient les dispositions légales***

2) Nouveaux emplacements

La cellule mobilité propose divers emplacements à proximité de De Brouckère et de la Monnaie :
- rue Léopold (côté Ecuyer), sur une zone de livraison
- rue Léopold à côté du passage pour piétons, côté rue des Princes
- rue Fossé-aux-Loups côté place De Brouckère, sur une zone de livraison
- place De Brouckère, juste avant le passage du Nord

→ ***La Ville va demander un avis police pour prévoir des emplacements spécifiques motos rue Fossés-aux-Loups et place De Brouckère (passage du Nord)***

→ La Ville se renseigne sur le réaménagement prévu place de la Monnaie et examine si le passage pour piéton situé côté rue des Princes peut être supprimé
→ La Ville vérifie si du stationnement moto rue Léopold peut être prévu en supprimant des places de livraison
→ Fedemot et ADDRM évaluent le nombre d'emplacements nécessaires dans l'ensemble du Pentagone (sur base de la liste des emplacements existants, jointe en annexe).

Stationnement hors voirie

L'ADDRM indique qu'il serait nécessaire que les gestionnaires de parkings publics prévoient à l'entrée de leurs parkings, à proximité du gardien des emplacements pour les deux roues, gratuitement.

Certains parkings proposent déjà cette mesure mais l'information n'est pas largement diffusée.

Monsieur Dewez indique que le cabinet envisage de discuter avec les gestionnaires de parkings sur divers éléments. Le stationnement des deux-roues entrera dans la discussion.

Une fois les discussions entamées, il n'est pas exclut de réinviter ces gestionnaires lors d'une prochaine réunion de la commission moto

Divers

L'ADDRM souhaite aborder divers points lors de la prochaine réunion :
- bandes bus accessibles aux motos : l'ADDRM a proposé au fédéral de modifier le code de la route afin que les gestionnaires de voirie puissent permettre l'accès des bandes bus aux motos (via la signalisation) comme c'est le cas actuellement pour les vélos et les taxis.
L'ADDRM demande aux communes de prendre un arrêté pour interdire l'accès aux vélos dans les bandes bus en attendant que la motion pour les motos passe au gouvernement.
L'IBSR indique qu'un vademecum est en cours sur la mixité bus-vélo.
- accès des cyclomoteurs dans les pistes cyclables.
- problèmes relatifs au bruit
- problèmes relatif aux Quads (?) : la police indique que des contrôles sont effectués par rapport à la vitesse. On ne constate pas de problème particulier.

→ Tous ces points seront mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au **mercredi 19 septembre à 9h** au centre administratif (bd Anspach, 6), salle 12/36.